

DUREMIT 50

Produit d'amélioration de la résistance à la pression et à la traction sous flexion

Domaines d'application

Le Contopp® Duremit 50 est un additif liquide, qui est ajouté au mélange pour chapes à base de ciment. L'ajout de Contopp® Duremit 50 permet d'accroître considérablement les propriétés mécaniques de la chape.

Le Contopp® Duremit 50 peut être appliqué pour la composition de :

- Revêtements de sol à base de ciment soumis à de lourdes charges
- Sols industriels hautement qualitatifs
- Chapes saupoudrées d'un agent durcissant
- Chapes pour un système de chauffage par le sol

Type de matériau

- Additif liquide à 1 comp.
- Abaisse le facteur eau-ciment.
- Augmentation de la classe de résistance.
- Simple à mélanger.

Propriétés du matériau

Lorsque le Duremit 50 est ajouté à un mélange pour chape, il faut moins d'eau de gâchage pour obtenir un mélange parfaitement ouvrable. Cet effet est dû aux propriétés plastifiantes très efficaces du Duremit 50. En ajoutant moins d'eau au mélange pour la chape, vous réduisez aussi les phénomènes de retrait du durcissement. Le résultat final du mélange durci est une forte réduction du nombre de fissures dans la chape. L'ajout du Duremit 50 au mélange pour la chape permet une élévation du niveau de résistance de la classe C35 à la classe C60.

Grâce aux propriétés plastifiantes du Duremit 50, vous obtenez après le gâchage un mélange particulièrement facile à utiliser et également simple à finaliser.

Mélange

Le mélange de chape combiné avec le Duremit 50 peut être composé d'une façon normale. Agiter l'additif avant usage. Le Duremit 50 doit être dosé simultanément au

dosage de l'eau de gâchage ($\pm 30 - 40$ % de moins que pour un mélange sans additif). Il faut ensuite procéder à un mixage intensif pendant au moins 2 minutes après l'ajout de la totalité du sable. Il faut toujours veiller à obtenir un mélange homogène.

La présence du Duremit 50 n'a pratiquement aucune influence sur le délai d'utilisation du mélange de chape. Le Duremit 50 ne peut pas être utilisé en combinaison avec d'autres additifs. La raison est que l'action du Duremit 50 pourrait subir une influence négative.

Proportions de mixage

La quantité de Duremit 50 à doser est de 1,0 - 2,5 % (pourcentages de poids) par rapport au poids de ciment. Ceci correspond à une quantité de 0,5 à 1,25 kg par mélange sur base de 50 kg de ciment.

Grâce à l'ajout du Duremit 50, le facteur eau/ciment est maintenu sous un niveau de 0,50. La quantité d'eau de gâchage est donc moindre en comparaison à un mélange sans l'additif.

Traitement

Le schéma de mélange montré dans le tableau « Données techniques » a été établi sur base d'un ciment de type CEM I 32,5 R ou CEM II

(le type A est conseillé) 32,5 R (testé selon EN 197). La norme EN-13139 doit être respectée en ce qui concerne les additifs.

La surface en béton doit être contrôlée quant à son appropriation avant la pose de la chape.

Dans le cas d'une chape adhérente, il faut appliquer préalablement une couche d'adhérence à base du produit Polybond.

Il faut ensuite préparer le mélange en respectant la méthode décrite ci-dessus et l'appliquer, l'étaler et le lisser selon la méthode habituelle.

Après le durcissement de la chape, celle-ci doit être contrôlée quant à la quantité d'humidité résiduelle avant la pose de la couche de finition. Le sol doit avoir une teneur en humidité maximale selon le du système que l'on veut appliquer.

DUREMIT 50

Produit d'amélioration de la résistance à la pression et à la traction sous flexion

Post-traitement

Pour parvenir à un bon résultat final de la chape, il est d'une importance essentielle que les aspects ci-dessous soient pris en compte.

- Après avoir été coulée, la chape doit être immédiatement et le plus longtemps possible protégée contre les conditions atmosphériques extrêmes, telles que la pluie, le vent, le gel, les rayons directs du soleil, etc.
- Protégez la chape contre un séchage trop rapide, en l'humidifiant par exemple ou en la recouvrant d'un film plastique.
- L'évacuation de l'humidité excédentaire peut se faire par ventilation, sans pour autant provoquer des courants d'air.

Mesures de sécurité

Lors de l'utilisation du Duremit 50, il importe de respecter les aspects généraux relatifs à l'hygiène du travail. Le Duremit 50 ne contient pas de solvants et est exempt de chlorures ou de composants à teneur en chlorures.

Entreposage et durée de conservation

Le matériau doit être entreposé au sec. Le Duremit 50 se conserve un an dans un emballage bien fermé. Le produit ne se décompose pas s'il est entreposé correctement. C'est la raison pour laquelle l'entreposage pendant maximum 12 mois n'a aucune influence sur la stabilité et la réactivité.

Données techniques

Type de matériau	liquide
Couleur	brun
Densité	1,16 ± 0,03 kg/l
Température d'utilisation	> + 5 °
Recette par mélange	
Ciment (kg)	63
Additif ¹⁾ (kg)	310
Duremit 50	1,3 kg ²⁾
Rapport E/C	0,40 - 0,50
Résistance à la traction par flexion N/mm ² 28 jours	F7
Résistance à la pression N/mm ² 28 jours	C40 ³⁾
Revêtement après ³⁾ (jours)	> 28 14-1
Conditionnement	bidon de 20 kg/ palette 560 kg
Entreposage et durée de conservation	Entreposer au frais, au sec et à l'abri du gel. Possibilité de conservation pendant au moins 12 mois dans un emballage bien fermé.

1) selon la norme EN 13139

2) correspond à 2,0 pour cent de masse du poids du ciment

3) testé avec 0,8 de sable.

Rapports de test

Rapports de test sur demande.

CE DIN EN 13813